

## Entente sur les congés parentaux

Québec et Ottawa ont finalement signé l'entente sur les congés parentaux, vendredi le 21 mai dernier, à la veille du déclenchement des élections fédérales.

Les deux parties devront toutefois s'entendre d'ici le 5 février 2005 sur les modalités de financement du programme, point litigieux des négociations depuis 1996. Le nouveau programme québécois entrera en vigueur en 2006 seulement.

Le nouveau régime québécois sera plus avantageux pour les familles, comparé au régime fédéral. Il reprend en fait les mêmes dispositions que la Loi sur l'assurance parentale créant le Régime d'assurance parentale, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 25 mai 2001.

Le nouveau régime permettra à tous les travailleurs de bénéficier d'un congé de 40 semaines avec 75 % du salaire ou d'un congé de 50 semaines avec 70 % du salaire pour les 25 premières semaines et 55 % du salaire pour les 25 suivantes.

Les travailleurs autonomes auront aussi accès aux congés parentaux, de même que les pères qui pourront bénéficier d'un congé de paternité pouvant atteindre jusqu'à cinq semaines.

Le régime québécois pourrait coûter jusqu'à un milliard de dollars par année. La part du gouvernement fédéral n'est pas encore déterminée.

## mot du président

Bonjour à tous et à toutes!

Printemps important pour le CPJ! Après le lancement de la recherche et de l'avis sur la prostitution de rue et la recherche sur la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration, le Conseil s'apprête à rendre public deux autres dossiers d'ici la fin juin : l'arrimage des services destinés aux jeunes et la situation des jeunes en centres jeunesse.

Ces deux dossiers sont plus que jamais d'actualité. L'arrimage des services destinés aux jeunes s'inscrit dans une volonté de faciliter l'accès aux services et programmes et surtout, d'assurer une continuité de l'offre. Les jeunes doivent pouvoir bénéficier de conditions de réussite optimales, et particulièrement pour les jeunes décrocheurs scolaire et social.

Le Conseil permanent de la jeunesse donnera également la voix aux jeunes en centres jeunesse. Cette recherche qui permet aux jeunes de raconter leur expérience de vie en centres jeunesse tombe au moment où la Loi sur la protection de la jeunesse fête ses 25 ans. Une occasion de présenter un regard différent, cette fois-ci par les jeunes. Un avis sur les centres jeunesse sera également rendu public.

Le CPJ est actuellement en période de renouvellement. L'actuelle équipe sera bientôt remplacée par une nouvelle d'ici les prochains mois. La période de mise en candidatures est en cours et vous avez jusqu'au 20 juin pour poser votre candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse (voir page 2). Je vous invite à prendre la barre de cet organisme qui permet de faire avancer la cause des jeunes!

# Renouvellement du CPJ

## Jusqu'au 20 juin 2004!

*Le CPJ est actuellement en période de renouvellement. Bientôt, quinze nouveaux membres prendront la barre du CPJ pour les trois prochaines années. Ils détermineront les orientations du seul organisme gouvernemental dirigé par et pour des jeunes. Intéressés? **Allez-y!***

### Conditions

- vous êtes âgé de 15 à 30 ans (né entre le 21 juin 1973 et le 20 juin 1989);
- vous êtes de citoyenneté canadienne;
- vous êtes domicilié au Québec depuis au moins 12 mois.

**Tout en vous conformant à ces critères, vous devrez obtenir des résolutions d'appui des conseils d'administration d'au moins trois organismes jeunesse œuvrant dans au moins deux secteurs d'activité distincts.**

### INFORMATION

<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/candidature/>  
secjeunesse@mce.gouv.qc.ca  
1-800-463-5306

**Tous les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur le site Internet!**

### Dates importantes à retenir

#### **26 avril 2004**

Début de la période de mise en candidature

#### **20 juin 2004**

Fin de la période de mise en candidature

#### **20 juillet 2004 (au plus tard)**

Analyse des candidatures et transmission au Conseil permanent de la jeunesse de la liste dressée par le premier ministre des 40 candidats choisis

#### **19 août 2004 (au plus tard)**

Élections des 15 nouveaux membres du Conseil permanent de la jeunesse et transmission des résultats au premier ministre

#### **Septembre 2004**

Nomination du président du Conseil permanent de la jeunesse



# Vu de la rue

## Les jeunes adultes prostitué(e)s

### Une recherche pour donner une voix aux jeunes

Les jeunes adultes prostitué(e)s de la rue ont été au coeur de la dernière recherche du CPJ, lancée le 20 avril dernier. Depuis près de deux ans, le Conseil s'est penché sur les conditions de vie de ces jeunes pour connaître leur vécu et leur réalité. Des conditions bien souvent difficiles.

Les jeunes rencontrés ont raconté leur enfance, leur relation avec leurs proches, leur quotidien avec les clients, les policiers et les citoyens. Ils ont souvent témoigné de la pauvreté dans laquelle ils vivent, de la stigmatisation qu'ils subissent ou encore des mauvais traitements des clients. Pour certains, la prostitution de rue est un moyen de survie. Pour d'autres, des jeunes hommes par exemple, c'est une façon d'affirmer leur homosexualité.

Mais ils ont aussi abordé leurs rêves, ce qu'ils souhaitaient pour améliorer leurs conditions de vie. Ils ont proposé des solutions, de même que les intervenants rencontrés qui travaillent auprès de ces jeunes. Tous ces témoignages ont été recueillis et souvent rendus tel quel dans cette recherche. Ils ont également servi à l'élaboration des recommandations du CPJ sur la prostitution de rue.

Mes parents ont coupé les liens.  
C'est trop difficile pour eux.

### Un avis pour améliorer les conditions de vie

Comme les jeunes adultes prostitué(e)s, le Conseil souhaite l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans son avis sur cet enjeu, ils recommandent à de nombreux ministères et à plusieurs acteurs des pistes d'action pour prévenir l'entrée dans la prostitution de rue, pour améliorer la situation des jeunes prostitué(e)s et pour élaborer des stratégies de sortie de la prostitution de rue.

En amont, le CPJ recommande la poursuite de la lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire, deux causes pouvant amener des jeunes à la prostitution de rue. Il est nécessaire aussi de sensibiliser les jeunes à l'école aux risques de cette activité.

L'amélioration des conditions de vie des jeunes prostitué(e)s passe également par un milieu de la santé et des corps policiers plus sensibilisés, par l'augmentation des ressources d'aide directe et accessibles, comme les travailleurs de rue ou les services infirmiers.

Le CPJ fait toutefois un pas de plus. Il recommande la décriminalisation de la personne prostituée et du client en ce qui concerne la sollicitation. Il ne s'agit pas de légaliser, mais bien de corriger une situation ambiguë où la prostitution est légale au Canada, mais les activités lui permettant de s'exercer ne le sont pas. Le Conseil permanent de la jeunesse considère toujours le proxénétisme et l'exploitation des mineures comme des activités criminelles. Il condamne également l'exploitation et la violence et réprime le tapage, le harcèlement et l'indécence.

À LIRE à <http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pub.html>

C'est le pointage du doigt des autres.  
C'est ce qui me fait le plus mal.

C'était le moyen le plus facile  
d'avoir une job. C'est un moyen  
qui est très facile.

# Actualité

Retour sur le budget 2004-2005

## Des mesures intéressantes pour le retour des jeunes en région

Les jeunes qui désirent revenir ou aller en région pourront bénéficier de nouvelles mesures d'ordre fiscal, tel qu'annoncé dans le dernier budget du gouvernement du Québec.

Une première mesure concerne les nouveaux diplômés. Cette aide fiscale sous forme de crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 8 000\$ pour tout jeune diplômé qui occupera un emploi dans les 24 mois suivant l'obtention de son diplôme. Cette mesure s'adresse toutefois à certaines régions ou municipalités de comté (MRC), soit 11 au total<sup>1</sup>.

L'autre mesure consiste en l'augmentation du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail. Les employeurs disposeront désormais d'une somme de 375\$ par stagiaire et par semaine au lieu des 187,50\$ auparavant. Encore une fois, ce sont 11 régions qui sont visées par cette mesure.

Le CPJ est particulièrement satisfait de ces annonces. Un groupe de travail mis en place par le Conseil avait fait plusieurs recommandations au gouvernement pour favoriser le retour des jeunes en région. Il était notamment question de stages en milieu de travail, de remboursement de la dette d'études, de la levée de certaines barrières administratives qui restreignent la mobilité des travailleurs ou encore, la création d'une campagne publicitaire.

<sup>1</sup> Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, MRC du Haut-Saint-Maurice, MRC de Mékinac, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, MCR d'Antoine-Labelle, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC de Pontiac.

Le rapport du groupe de travail sur le retour des jeunes est disponible à <http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pub.html>

## Lu dans les médias

*"Pour favoriser le retour des jeunes dans leur région d'origine, il est important de maintenir les liens. S'ils partent étudier pendant plusieurs années, sans entendre parler de leur région, ils risquent de ne pas revenir."*

Madeleine Gauthier, responsable de l'Observatoire Jeunes et Société, à propos du phénomène de l'exode des jeunes des régions.

*"Il me semble que ça fait 20 ans qu'on dit qu'on va redresser la barre, qu'on va remonter les exigences, et en apprenant des choses comme celles-là, tout ce qu'on fait, c'est alimenter le soupçon populaire à l'égard de l'école publique."*

Claude Lessard, titulaire aux sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, en apprenant qu'il est possible depuis 25 ans d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) sans maths ni sciences physiques.

*"L'an dernier, on a mis la majorité des ressources dans les centres jeunesse. Cette année, on fait un gros effort dans les CLSC pour avoir des équipes de soutien des familles en crise dans la communauté. On pense que l'action doit être en amont des problèmes et non pas à partir du moment où le signalement est fait."*

Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, en réaction aux inquiétudes des directeurs de la Protection de la jeunesse de voir leurs budgets amputés.



# reMIXer la CITÉ

## PARTICIPATION CITOYENNE des JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

**L**e CPJ a lancé le 20 mars 2004 un rapport de recherche sur la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles, ReMIXer la CITÉ. Réalisée en collaboration avec le Conseil des relations interculturelles (CRI), cette recherche a permis de mettre en évidence quatorze obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois d'origine ethnoculturelle.

Selon le recensement 2001 de Statistique Canada, 250 020 jeunes Québécois âgés de 15 à 29 ans sont issus de l'immigration ou des minorités visibles, soit près de 20% de la population du même âge. Ces derniers sont beaucoup moins nombreux dans les instances des organisations nationales de la jeunesse québécoise. L'étude révèle en effet qu'ils occupent moins de 7% des postes de direction et des conseils d'administration au sein de ces organismes.

Le CPJ a voulu expliquer cette sous-représentation. À partir du témoignage de plus de quarante jeunes réunis dans des groupes de discussion, le CPJ a relevé quatorze obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles.

Pour réussir à prendre leur place et à s'impliquer en tant que citoyens, les jeunes de toutes origines doivent habituellement franchir plusieurs obstacles. Mais la ghettoïsation, le racisme, le manque de modèles et le fossé culturel représentent des embûches supplémentaires que les jeunes issus de l'immigration doivent surmonter. Mais l'étude a aussi montré qu'ils doivent faire face au déni du problème par la majorité, un obstacle majeur puisqu'il est considéré comme un tabou pour la société québécoise.



*Près de 140 jeunes ont participé toute la journée au lancement ainsi qu'au forum de discussion.*

## DISCUSSIONS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE



**U**n forum de discussion a suivi le lancement du rapport. Environ 140 personnes ont participé à ces activités, organisées dans le cadre de la 5e édition de la Semaine d'actions contre le racisme. Le forum a débuté avec la présentation du mouvement jeunesse majoritaire par Geneviève Baril, la vice-présidente du CPJ. Mme Patricia Rimok, présidente du CRI a suivi en présentant la situation des organismes jeunesse ethnoculturels.

En après-midi, les participants ont pu discuter des conclusions de la recherche et des pistes de solution à proposer. Néanmoins, de nombreux échanges ont également porté sur le racisme et les formes de discrimination que subissent les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. Entre autres, une trentaine de participants provenant du Rendez-vous international des jeunes ont permis de susciter divers échanges fort intéressants.

Selon le Conseil des relations interculturelles (CRI) et le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) qui ont organisé conjointement cet événement, ce forum de discussion a permis de briser la glace et d'initier un dialogue entre les jeunes d'origine ethnoculturelle et les organisations nationales de la jeunesse québécoise. Il reste cependant fort à faire pour lever les obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles.



C'est un dossier à suivre. Le compte rendu détaillé de ce forum de discussion sera publié sous peu.

## Évaluation de l'implantation de la Stratégie québécoise d'action face au suicide

Cinq ans après la mise en place de la Stratégie québécoise d'action face au suicide, le ministère de la Santé et des Services sociaux en fait finalement l'évaluation dans ce rapport rendu public dernièrement. Plusieurs défis sont mentionnés pour améliorer la stratégie : consolider la gamme de services, assurer la promotion et la prévention, développer la mise en réseau, consolider la planification régionale et nationale, réfléchir à nouveau sur la banalisation et la dramatisation du suicide.

### Les parents au quotidien : rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants.

Ce rapport du Conseil de la famille et de l'enfance s'intéresse de près à la vie quotidienne des familles avec enfants ainsi qu'à leur environnement afin d'évaluer l'adéquation entre les services disponibles et les besoins des familles. Il présente également un portrait sociodémographique des familles québécoises. Les recommandations du Conseil mettent l'accent sur une meilleure conciliation famille-travail, et non l'inverse!

////////////////////////////////////

## Les jeunes en chiffre

### *La prostitution : un fait social*

Aborder le sujet de la prostitution renvoie, la plupart du temps, à la personne qui se prostitue. Toutefois, en considérant les seuls clients et les personnes prostituées, on estime que **98,5 % de cet ensemble est constitué par des clients et 1,5 % par les personnes prostituées**. De plus, d'autres acteurs participent au phénomène de la prostitution : souteneurs, propriétaires d'hôtels, de bars et de saunas. L'État est également présent par l'intermédiaire de ses différents agents de contrôle et d'aide : policiers, avocats, juges, intervenants de la santé et des services sociaux, etc.

Source : Conseil permanent de la jeunesse. Vu de la rue. Les jeunes adultes prostitué(e)s, Rapport de recherche, Avril 2004, 136 p.

# EN

# BREF

**Avez-vous lu?**

Les publications  
du Conseil



### Forums de discussion

- Retour sur les élections 2003
- Les jeunes et la Francophonie
- Les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels

### Recherches et avis

ReMIXer la CITÉ : la participation citoyenne des jeunes québécois issus de l'immigration et des minorités visibles

Vu de la rue : les jeunes adultes prostitué(e)s

Avis sur la prostitution de rue

## **POUR NOUS JOINDRE**



12, rue Sainte-Anne, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone : 1 (418) 644-9595  
Sans frais : 1 800 363-1049  
Télécopieur : 1 (418) 646-0798

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca  
www.cpj.gouv.qc.ca